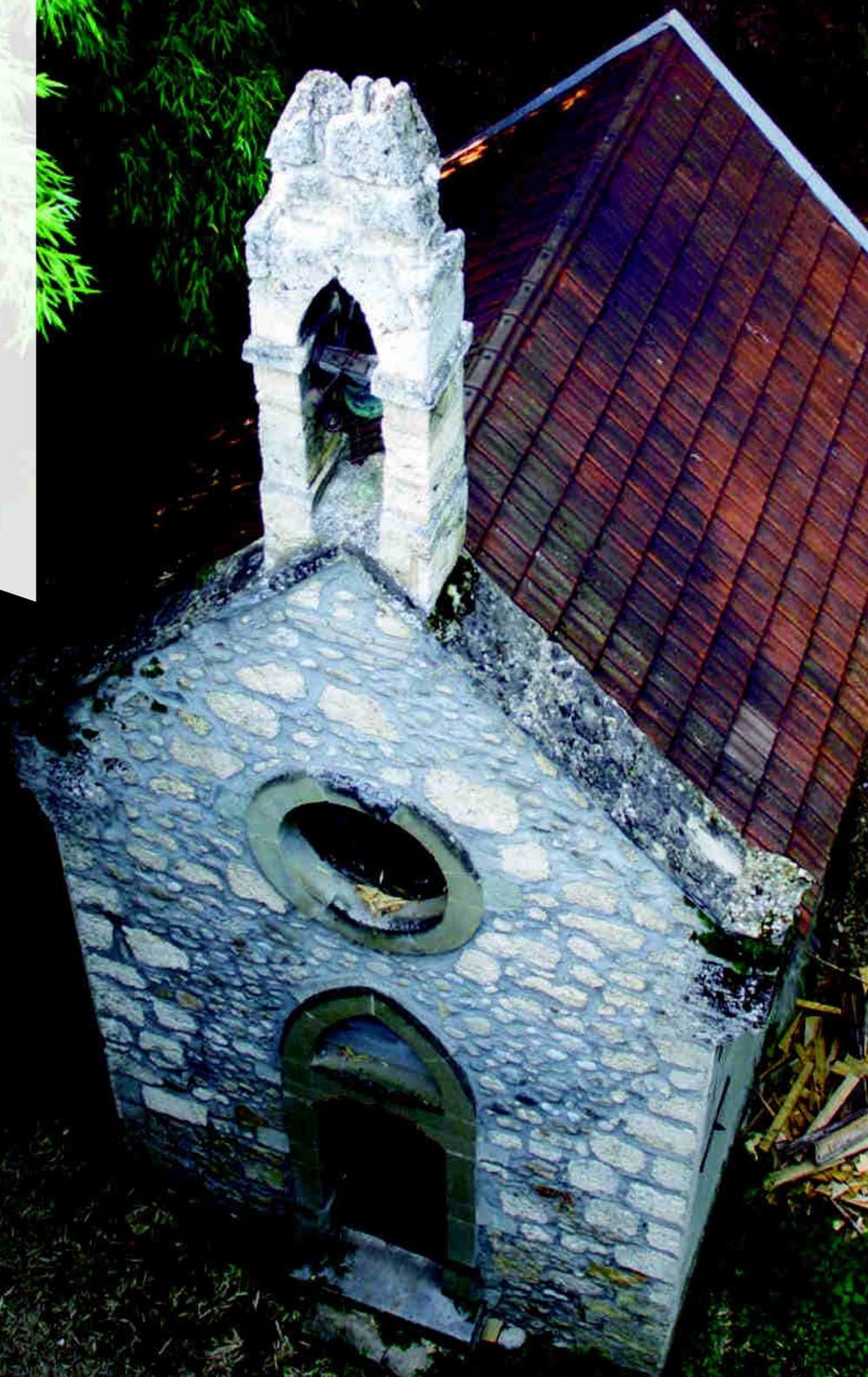




VIVRE À VOUREY

.....
OCTOBRE 2017
BULLETIN MUNICIPAL n° 93
.....

Connaissez-vous
la chapelle
Notre-Dame
de La Salette ?





L'été se termine avec un flot de travaux réalisés.

- La route des Rivoires offre pour sa première tranche un espace qui allie sécurité, modernité, fonctionnalité et économies d'énergie. Cet investissement correspond parfaitement aux objectifs que nous nous étions fixés au début de notre mandat.
- Le city stade est enfin terminé pour le bonheur de tous. Nicolas Trouilloud a planché sur ce projet qui est une belle réussite.
- Antoine Blachot avec les services techniques a repeint les boiseries de l'école maternelle afin d'entretenir de façon durable notre bâtiment public.
- Les réparations de l'école élémentaire ont été confiées à des professionnels, les huisseries avaient bien besoin d'un coup de neuf, de même les cheneaux seront remplacés aux vacances de Toussaint
- La route de Rives avec ses bas-côtés dangereux sera refaite.
- La petite chapelle a été préservée grâce à des travaux réfléchis par la commission Patrimoine.

Le conseil municipal travaille désormais sur les futurs projets d'aménagement que nous vous présenterons aux vœux du maire le vendredi 5 jan-

vier 2018. A partir du 1^{er} novembre pendant deux mois, un test de coupure de l'éclairage public sera mené sur toute la commune de minuit à 5 h du matin, afin de limiter la pollution lumineuse, de faire des économies d'énergie et de limiter les nuisances nocturnes.

Agents et élus ont vécu d'agréables événements avec un mariage et une naissance mais ont dû aussi se confronter à beaucoup de changements : le passage de la semaine à quatre jours, le partenariat avec Val Marie pour le portage des repas.

Je tenais à remercier également la population Voureysienne qui pour les élections s'est mobilisée, au moins autant voire plus que la moyenne nationale. L'organisation de celles-ci n'a pas été de tout repos, aussi je suis contente de voir que les habitants de notre village se sentent concernés.

Nous avons aussi fait face à l'arrivée des gens du voyage, ce qui a amené l'équipe municipale et même le pays Voironnais à engager un groupe de réflexion et de travail

J'espère que comme moi vous êtes satisfaits du dynamisme de notre équipe municipale et que vous nous accordez toujours votre confiance. L'équipe se mobilise et consacre beaucoup de temps pour honorer ses promesses et gérer la commune au mieux.

Je vous souhaite une bonne rentrée avec bien des projets pour vous, votre famille et notre village.

Votre maire Fabienne Blachot-Minassian

Mme le Maire et son équipe municipale auront le plaisir de vous accueillir pour la cérémonie des vœux le vendredi 5 janvier 2018 à 20 h.

L'allocution du maire sera suivie de la dégustation de la galette des Rois faite par nos boulangers pâtisseries locaux.

Nous vous espérons nombreux à cette soirée et rappelons que les nouveaux arrivants à Vourey sont les bienvenus pour ce moment de convivialité partagé. La carte de vœux de la municipalité est choisie, elle devrait vous illuminer. Vous la découvrirez cependant ultérieurement, suspense oblige.

Rappel des coordonnées électroniques de la commune

- www.commune-vourey.fr : site internet de la commune
- www.commune-vourey.fr/newsletter/ : pour s'abonner à La Brève, la lettre mensuelle de Vourey
- info@commune-vourey.fr : pour contacter le maire et les services communaux
- ccas@commune-vourey.fr : pour toute demande d'ordre social
- urbanisme@commune-vourey.fr : pour toute demande relative à l'urbanisme
- secretariat@commune-vourey.fr : pour tout ce qui touche aux services à la population, la citoyenneté
- education@commune-vourey.fr : pour tout ce qui est afférent aux écoles
- associations@commune-vourey.fr : communiquer avec la commission Animations
- communication@commune-vourey.fr : pour transmettre des informations à publier sur les supports de communication de la commune (site internet, panneau lumineux, Vivre à Vourey)

Etat-civil

Naissances

- Lyson, Laure, Marine BITTANTE, le 21 mai 2017
- Pharrell, Manuel FERREIRA, le 29 juin 2017
- Ruben BARET, le 12 juillet 2017
- Alexis, Guy, Patrick MASSÉ, le 6 août 2017
- Camélia MOREL, le 10 août 2017
- Savana, Elisabeth FAVI, le 19 août 2017

Mariages

- Emilie RICCI et Steve, René, Jules LE MONNIER, le 27 mai 2017
- Noémie, Yvonne, Brigitte CURCIO et Jolann, Thibault APELOIG, le 1^{er} juillet 2017
- Julia, Marie, Brigitte SOQUET et Johannes AST, le 2 septembre 2017
- Marie-Aude, Martine, Candy EYMARD et Damien, Gérard, Jean-Charles TUCCIO, le 2 sept. 2017

Décès

- Monsieur Séraphin, Jean, Joseph PERRIN, le 24 mai 2017
- Mme Cécile, Suzanne DUBOIS, veuve GONDRAND, le 12 août 2017

Urbanisme

Permis de construire

- COUVOIR DE CERVELOUP, 400, route de Cerveloup, construction d'un bâtiment agricole d'un hangar
- CULIANEZ/HAMITOUCHE, 605, route des Rivoires, habitation Lot 4, lotissement Les Châtaigniers
- SARL MELBA, 540, route du Sabot, transfert PC
- SCHIAVO Claire, 605, route des Rivoires, habitation Lot 5, lotissement Les Châtaigniers

Déclarations préalables accordées

- BOURNE Frédéric, 10, chemin de l'Orme, modifications ouvertures, changement menuiseries
- BOURNE Frédéric, 10, chemin de l'Orme, réfection toiture
- SANTI Marcelle, 565, route des Pierres Blanches, piscine + local technique
- Commune de Vourey, Le Ruisseau, City Park
- HENRY Jean-Claude, 215, route du Sabot, mur de soutènement
- BERNARD-HELIS Christian, 725, route de Chougnes, abri bois
- BONNELLE Dany, 170, route des Rivoires, clôture
- SASSO Franck, 230, Le Grand chemin, division de parcelles
- PAUCHARD Timothée, 705, route de Chougnes, fermeture d'un auvent voitures pour création d'une pièce + création de deux ouvertures
- FOURCHE Jean-Marc, 625, chemin du Viéron, création d'une loggia
- FOURCHE Jean-Marc, 625, chemin du Viéron, création d'une pièce
- FOURCHE Jean-Marc, 625, chemin du Viéron, création d'un garage
- CHATAING Florian, 395, Le Grand chemin, création de fenêtres de toit
- CARAYON Yves, 305, route du Sabot, abri de jardin
- LOUIS Stéphane, 505, route de Monnair, piscine

Nuisances sonores : des horaires pour les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers

Selon l'arrêté préfectoral n° 97.5126 du 31 juillet 1997 concernant la réglementation du bruit, les travaux de bricolage et jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils de forte intensité sonore susceptibles de causer de la gêne pour le voisinage (tondeuse, débroussailluse, motoculteur, tronçonneuse, scies électriques,) doivent être effectués :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Ces horaires ne s'appliquent pas aux chantiers de travaux publics ou privés, ni aux activités agricoles professionnelles, qui sont régis par des dispositions différentes, plus souples et adaptables aux contraintes liées à ces types d'activités.

Horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale

Lundi de 16 h à 18 h 30

Mardi, jeudi et vendredi

de 10 h à 12 h, et de 16 h à 18 h 30

Mercredi de 9 h à 12 h

Numéros utiles

Mairie : 04 76 07 05 19

Fax : 04 76 07 79 61

Pompiers : 18- 112 depuis un portable

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

ou 04 76 35 30 17

Médecin de garde / nuits / WE :

08 10 15 33 33 (prix d'un appel local)

Service de l'eau du Pays Voironnais :

04 76 67 60 10

Pour les urgences : 04 76 67 60 20

Rencontre avec le maire et les adjoints

Le maire et les adjoints vous reçoivent sur rendez-vous.

Contactez le secrétariat de mairie

au 04 76 07 05 19

Réunion du conseil municipal

Le conseil municipal a lieu le troisième jeudi

de tous les mois impairs à 18 h 30.

Les réunions sont ouvertes au public

et vous êtes les bienvenus pour vous informer sur la gestion du village.

Vivre à Vourey n° 93 - Octobre 2017

Directrice de la publication : Fabienne Blachot-Minassian

Responsable de rédaction : Daniel Blanc

Comité de rédaction : commission communication

Crédits photos : mairie de Vourey (sauf mention)

Imprimeur : Editions Boursier - Tél : 06 08 86 29 44

Tirage : 800 exemplaires

Dépôt légal : 4^e trimestre 2017

Coupure de l'éclairage du village

La municipalité informe l'ensemble des Voureysiennes et Voureysiens qu'elle envisage de couper l'éclairage municipal la nuit, entre minuit et 5 h du matin.

Une période expérimentale de deux mois, démarrant le 1^{er} novembre, permettra d'en évaluer les effets.

Merci d'en prendre note.



Actualité de la Maison médicale de l'Olon

Le 1^{er} juillet dernier, une nouvelle professionnelle libérale, Aurélie Perrier, est arrivée dans notre commune, plus précisément à la Maison médicale de l'Olon, en tant que diététicienne, en remplacement de Sylvie Berger.

Vous trouverez ses coordonnées téléphonique et mail dans l'annuaire internet de la commune : 06 20 30 15 42 - aurelieguillermine@gmail.com

CCAS

Du nouveau dans le portage des repas à domicile de la commune de Vourey.

Depuis le 1^{er} septembre 2017 la mairie de Vourey travaille en partenariat avec l'EHPAD de Val Marie.

Les inscriptions se font toujours en mairie mais désormais les repas, identiques à ceux du château, sont livrés par Val Marie.

Pour tout renseignement s'adresser au service CCAS de Vourey pendant les horaires d'ouverture de la mairie.

Un projet ? Pensez LEADER

Vous souhaitez développer un projet sur le territoire ? Vous pouvez peut-être bénéficier du soutien de LEADER.

Accompagner et financer des projets pour "Améliorer le bien-vivre ensemble sur notre territoire en mouvement", telle est l'ambition du nouveau programme LEADER qui démarre cette année sur le Pays Voironnais.

Le programme de financement LEADER s'adresse aux territoires ruraux et péri-urbains. Ainsi pour la période 2016/2021, une enveloppe de 1,82 M€ est dédiée au soutien de projets sur l'ensemble du Pays Voironnais.

Pour quels projets ?

Les projets qui pourront être soutenus par le programme concernent de nombreux sujets définis au sein de trois grandes thématiques : protéger et valoriser les res-

sources du Pays Voironnais pour les générations futures, optimiser et mutualiser les services pour les habitants, accompagner l'emploi en innovant autour des richesses locales.

Plus concrètement, voici les secteurs concernés par le programme : la protection et la valorisation de l'environnement, le patrimoine et la culture, le tourisme, l'agriculture et la forêt, les énergies renouvelables, les mobilités alternatives à la voiture, les services aux habitants, mais aussi l'accompagnement des acteurs économiques et associatifs ou la coopération inter-territoriale et transnationale.

Pour qui ?

Le programme s'adresse aussi bien aux porteurs de projets publics que privés, tant qu'ils sont localisés sur le territoire : collectivités, associations, entreprises, agriculteurs, professionnels du tourisme...

Quelles conditions ?

Pour pouvoir bénéficier de l'aide de LEADER :

- Votre projet ne doit pas avoir démarré (devis signé, factures...)
 - Votre projet doit être soutenu par un autre financeur public (l'animatrice participe à la recherche du co-financement)
 - Vous ne devez pas être allergique à un peu de démarches administratives : vous serez épaulé par l'équipe LEADER mais votre engagement est indispensable.
 - Vous devrez pouvoir faire l'avance pour le paiement des factures liées au projet car le versement des subventions intervient toujours après.
 - Votre projet doit respecter les thématiques du programme et être sélectionné par le comité de programmation qui se réunit environ six fois par an.
- Pour en savoir plus : rubrique économie et emploi – programme LEADER
www.paysvoironnais.com

C'est officiel ! La CAPV est sur Facebook

Venez "liker", partager la page "Pays Voironnais - Officiel" et découvrir toutes les actualités du Pays Voironnais : www.facebook.com/Paysvoironnais/

Au programme : balades et tourisme, événements culturels, mobilités, environnement, informations pratiques, conseils et astuces, ... En bref, de l'actu et encore de l'actu, on vous dit tout ou presque sur l'ensemble des services proposés par la collectivité.



NOS HEUREUX ÉVÉNEMENTS

Mariage de Noémie et Jolann

Le 1^{er} juillet 2017 se mariaient à la mairie de Vourey Noémie Curcio et Jolann Apeloig.

Native de Vourey, Noémie, fille de Jean et Sylvie Curcio habite le village depuis sa naissance. Et si son joli sourire ne vous est pas inconnu, c'est que depuis le 19 décembre 2016, Noémie vous accueille à la mairie et à l'agence postale.

Nous les félicitons et nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.



Carnet bleu

L'équipe municipale à la joie de compter enfin un nouveau membre (il s'est fait désirer le chérubin).

Ruben est né le 12 juillet 2017 à Grenoble. Sa maman Hélène, son papa Julien et sa grande sœur Mathilde se remettent de leurs émotions. Félicitations et bienvenue au grand et beau Ruben.

Noces de diamant

Le 20 juillet 1957 à Vourey Arlette Treillard et André Frêne unissaient leurs destinées en passant devant Monsieur le Maire, Clément Blachot, et sa secrétaire madame Thérèse Penon.

Après 60 ans de vie commune ils ont renouvelé leurs vœux de mariage devant madame le Maire, Fabienne Blachot-Minassian, le samedi 29 juillet dernier.

Bonnes noces de diamant à eux !



Forum des associations et nouveaux arrivants



A deux jours de la rentrée scolaire de septembre, les associations de Vourey ont fait leur propre rentrée et se font connaître du public.

En effet, la commission Animation de Vourey organisait le samedi 2 septembre matin de 9 h 30 à 13 h, son traditionnel forum des associations dans le gymnase municipal.

Douze associations étaient présentes pour porter à la connaissance des visiteurs : informations générales, planning, horaires, conditions, membres, contacts, ... et donner leurs flyers récapitulatifs. Etaient présentes : VolleyVou, Voiron Ski Montagne, ACUFF, CAMI Sport et Cancer, FNACA, TGV / Badminton, Après l'école, APEV, Yoga, ACBBV, Vourey-Sports, Nos Enfants Menkes.

Ce forum fût également l'occasion d'accueillir trois nouvelles familles récemment arrivées à Vourey. La commission Communication, leur a souhaité la bienvenue et Daniel Blanc leur a remis un dossier d'accueil (Vivre à Vourey, plan, adresses utiles et de nombreuses informations de notre communauté d'agglomération). Un apéritif offert par la municipalité a clos le forum.

Composter sans jardin, c'est possible !

Initiez-vous au LOMBRICOMPOSTAGE... Cette technique permet de recycler ses déchets de cuisine, grâce à des vers, tout en produisant un engrais 100% naturel.

Rendez-vous à 17 h 30 à La Buisse, au site écologique, le mercredi 25 octobre.

Rappel en matière de nuisances sonores



Il est rappelé que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer de la gêne pour le voisinage (exemples: tondeuses, motoculteurs, perceuses, scies électriques, tronçonneuses) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants (arrêté préfectoral n° 97-5126 du 31 juillet 1997).

Nous rappelons à nouveau que ces horaires sont plus contraignants que ceux qui étaient indiqués dans l'arrêté municipal propre à Vourey. Merci de les respecter et de respecter vos voisins.

Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30

Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Ces horaires ne s'appliquent pas aux chantiers de travaux publics ou privés, ni aux activités agricoles professionnelles, qui sont régis par des dispositions différentes, plus souples et adaptables aux contraintes liées à ces types d'activités.

Triez, recyclez, préservez la nature !

Composter sans jardin, c'est possible !

Initiez-vous au LOMBRICOMPOSTAGE ...

Cette technique permet de recycler ses déchets de cuisine, grâce à des vers, tout en produisant un engrais 100% naturel...

RENDEZ-VOUS à 17h30 :

À TULLINS, à la Mairie,
le mardi 19 SEPTEMBRE.

À LA BUISSE, au Site Écologique,
le mercredi 25 OCTOBRE.

- **Couvercle**
- **Plateau 1 : Déchets frais**
- **Plateau 2 : Déchets partiellement transformés**
- **Plateau 3 : Compost**
- **Liquide récupéré au siphonné**

● Poches taille : entre 60 et 70 cm de haut et 40 cm de diamètre environ

● Discret

● Trouve sa place partout : garage, balcon, cuisine...

Sans odeur

Facile et sans contrainte

Pratique et écologique

Peu encombrant

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

www.paysvoironnais.com

Lombricomposteurs disponibles à chaque session de formation au tarif de 25 euros (Paiement par chèque ou espèces sur présentation d'un justificatif de domicile.)

INSCRIPTION GRATUITE AU 04 76 55 02 66

Nouvelle année scolaire, nouveaux départs !

Retour à la semaine à quatre jours

Cela a été validé le dernier jour d'école, à la dernière heure.

À la rentrée 2017/2018, retour à quatre jours, sans école le mercredi matin et sans TAP.

Pour ceux qui les ont connus, l'école de Vourey revient aux "anciens horaires".

Cette nouvelle réforme, la troisième en neuf ans, permet aux communes qui le désirent de revenir à la semaine à quatre jours. L'inspection académique a validé la proposition votée en conseil d'école extraordinaire et donné son accord pour que dès la rentrée de septembre 2017, l'école accueille vos enfants les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon les horaires suivants :

- 07 h 45 - 08 h 20 : garderie
- 08 h 20 - 11 h 30 : école
- 11 h 30 - 13 h 20 : cantine (deux services maintenus à ce jour)
 - 13 h 20 - 16 h 30 : école
 - 16 h 30 - 18 h 00 : garderie

La rentrée a eu lieu lundi 04 septembre. Elle s'est bien passée avec 134 élèves accueillis et répartis sur cinq classes :

- 29 PS MS - Laurence Déquier
- 26 MS GS CP - Sarah Le Doucen
- 29 CP CE1 - Stéfany Béal & Claire Delavis, le jeudi (temps de décharge direction)
- 25 CE2 CM1 - Barbara Karaouzene (lundi - mardi) Dominique Bolle (jeudi - vendredi)
- 25 CM1 CM2 - Anne-Françoise Ametvet-Canot.



Les TAP c'est fini !

Les TAP ont permis à nos agents communaux de mettre en place des activités de qualité, des rencontres avec nos acteurs associatifs passionnés, nos commerçants, nos artisans, nos artistes ainsi que toutes les personnes qui ont accepté de rencontrer nos élèves. Cependant, il faut bien l'admettre, le but premier de cette réforme, à savoir réduire la journée de l'enfant, n'a jamais été atteint, bien au contraire.

Revenir en arrière est un recul pour l'éducation partagée que nous avons souhaitée mettre en place au début de notre mandat, cependant elle reflète la volonté de la majorité des familles qui se s'est exprimée.

Elle répond aux revendications des parents d'élèves qui se sont attachés à demander plus d'heures d'Atsem en maternelles.

Les budgets communaux étant contraints

semble des agents du périscolaire. En effet, si l'organisation des familles se voit bouleversée, n'oublions qu'il en est de même pour tous les agents qui s'étaient engagés dans ces missions. Certains ont été formés et se sont investis dans ces missions d'animation avec beaucoup d'envie.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont donné de l'énergie et de leur temps, à en croire la déception de certains élèves, ce n'était pas en vain.

Trait'Alpes, notre nouveau prestataire de restauration

La société Trait'Alpes, créée en 1988, est une entreprise familiale qui propose ses services de traiteur.

Basée à Saint-Martin-le-Vinoux, Trait'Alpes est une société de restauration dédiée aux collectivités. Elle propose des plateaux repas aux entreprises, collectivités, administrations, écoles, crèches ou centres de vacances mais

aussi des livraisons de repas à domicile pour les personnes âgées.

Elle assure la livraison au quotidien en repas entièrement fabriqués au sein de leur cuisine centrale.

Elle répond au cahier des charges qui avait été établi au moment de la reconduction du marché de restauration. Elle favorise la qualité de services et l'approvisionnement auprès de producteurs locaux. Ainsi, priorité est donnée aux circuits courts.

Désormais articulés autour de quatre composants, les menus réalisés par une diététicienne et

soumis à M. Brambilla, cuisinier en chef et co-gérant de l'entreprise, sont disponibles sur le site internet du prestataire. <http://www.traitalpes.net/menus-traiteur38>

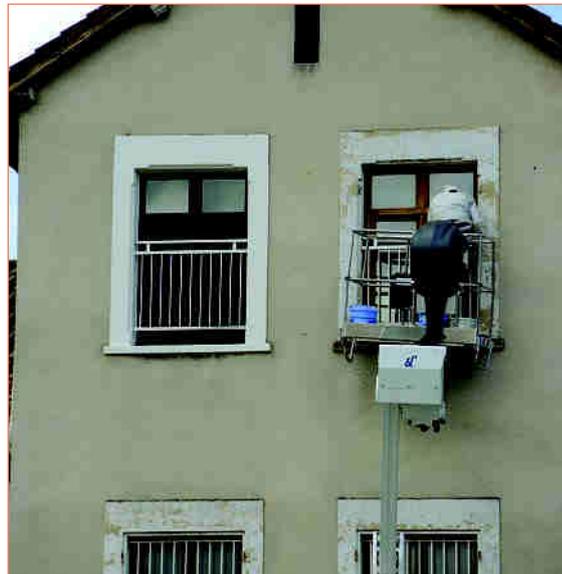
Tout semble bien se passer et la chasse à l'anti gaspi est déclarée.



Les agents rattachés à l'école, prennent leurs marques dans leurs nouvelles fonctions et emplois du temps. Nicole et Marie-Christine sont référentes pour les maternelles et Claire, Rita, Claudine pour les élémentaires + cantine et la garderie.

chaque année, il a fallu faire des choix. C'est la raison pour laquelle la municipalité a proposé de s'engager dans cette dérogation dès cette rentrée.

Elle n'est possible qu'à la condition de pouvoir organiser dans un temps aussi court une nouvelle planification de travail pour l'en-



Les travaux de cet été

Beaucoup d'entre vous l'ont remarqué, l'accent a été donné sur l'entretien et les réparations de notre groupe scolaire qui en avait bien besoin. L'équipe en charge des travaux s'est appuyée sur le professionnalisme de différentes entreprises qui après un diagnostic précis ont évalué l'ampleur des frais à engager. Certaines portes et fenêtres ont été renouvelées, réparées, ou changées.

Coûts des travaux :

Menuiseries école - entreprise ROSSI 5 028,00 € TTC (restent la porte d'entrée principale et les ba-vettes des fenêtres à changer)

Peintures école - entreprise BLANC-GONNET 14 856,00 € TTC

Peintures école- service technique 600.00 € TTC de peinture + masse salariale pour l'emploi d'agents temporaires pendant l'été)

Nettoyage vitres - entreprise DALLA-PRIA

École 540,00 € TTC

Cantine 87,70 € TTC

Gymnase 264,00 € TTC

Travaux à venir aux vacances de la Toussaint

Cheneaux école - entreprise CMZ 19 679,12 € TTC
Beaucoup d'investissements, matériels et humains, qui espérons-le, permettront à tous, d'aborder sereinement cette nouvelle année.

Quand le Sud et le Nord se rencontrent

Autre changement pour notre école, l'arrivée non pas d'une mais de deux institutrices en remplacement d'Isabelle Pauchard.

Les 25 élèves de la classe de CE2 - CM1 sont désormais sous la direction de Barbara Karouzene, le lundi et le mardi et de Dominique Bolle, le jeudi et le vendredi.

Barbara nous vient du Sud, de Montpellier. Jeune diplômée, elle vient d'avoir son concours de professeur des écoles. Elle est stagiaire depuis cette rentrée scolaire.

Elle exerce en début de semaine, à l'école de Vourey et retourne à l'IUFM les jeudi et vendredi, pour terminer sa formation.

Elle a souhaité commencer cette nouvelle aventure dans notre région afin de pouvoir

se rapprocher d'une partie de sa famille, en particulier de sa nièce.

Elle est curieuse, motivée et échange beaucoup avec Dominique, son homologue aux côtés de laquelle elle s'enrichit régulièrement.

Dominique quant à elle nous arrive du Nord, de la région de Lille où elle a enseigné pendant 16 ans.

Maman de quatre grands enfants, elle a décidé de rejoindre son mari, expatrié depuis 18 mois dans le Voironnais, pour raison professionnelle.

Elle travaille à mi-temps les jeudis et vendredis, ce qui lui laisse beaucoup de temps pour rendre visite à ses enfants restés dans le Nord.

Lille est le lieu qui leur permet de se retrouver très régulièrement.

Dominique trouve que son intégration dans l'école de Vourey est facile, elle a toujours enseigné en classe à double niveau donc cela ne la perturbe pas du tout.

Elle dit des enfants de sa classe, "ils sont très gentils" et elle est ravie de pouvoir apporter son expérience à Barbara, car, "il faut bien rendre ce que l'on a reçu".

En plus d'encadrer leur classe de CE2-CM1, Barbara et Dominique enseignent la géographie à tous les enfants de l'école, en décloisonnement.

En direct du Sud et du Nord, rien de plus naturel !

Nous leur souhaitons à toutes les deux une belle intégration et une belle année.

Civisme, l'art du Bien Vivre Ensemble

Ça vous fait pester ces trottoirs trop hauts qui vous empêchent de vous garer n'importe où ? Ces places de parking toujours occupées et qui ne vous permettent pas de déposer vos enfants au dernier moment juste devant l'école ? Ces chemins piétonniers qui empiètent sur la chaussée alors qu'il y aurait vraiment la place pour parquer votre véhicule



N'hésitez plus ! Choisissez l'INCIVILITÉ !

Investissez dans un 4x4 ! Il sera votre meilleur allié pour sauter les obstacles et atteindre votre destination en toute incivilité. Gare vous sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite, elles sont juste devant l'école et très souvent inoccupées.

Posez-vous en bordure de route ! De toute façon, vous n'en n'avez que pour quelques minutes alors pas de problème !

Pareil pour vos déchets, laissez-les parlerterre ! Il y aura bien



quelqu'un pour les ramasser à votre place. Et puis ça fait du travail pour nos agents, alors il est où le problème ?

Et puis si tout cela ne vous suffit pas, surtout n'hésitez pas à vous plaindre à la mairie, parce que c'est sûrement en partie de la faute des personnes qui

soit y travaillent, soit œuvrent chaque jour à essayer d'harmoniser tout cela...

Chers Voureysiens, parents, enfants, n'oubliez pas que le civisme est l'affaire de tous. Que les dégradations publiques pèsent sur toutes les bourses.

Tout paraît simple et pourtant certains individus prennent ces points de collecte pour des déchetteries. Tout cela est fort regrettable car ces déchets inappropriés viennent salir vos lieux de regroupement, vos espaces publics. Mais surtout,

ils engendrent des coûts supplémentaires pour la municipalité ou la communauté d'agglomération qui payant une pénalité va la répercuter sur la participation communale et donc sur vos propres impôts.

Ce manque de respect pour la collectivité, de civisme des plus élémentaires, pénalise tout le monde. Mais les mots suffiront-ils pour qu'enfin cessent de tels agissements ? Faudra-t-il les combattre par des moyens plus sévères ? Les collectivités vont y être contraintes.



Le city stade tant attendu, aussitôt mis en service, aussitôt dégradé



Des nouvelles du CCAS

Participations séjours enfants

Le CCAS participe aux frais de séjour des enfants (centre aéré, camp de vacances, ...) selon le quotient familial. Pensez à apporter rapidement en mairie les pièces justificatives.

Voir tableau ci-dessous :

Pour un quotient de	Participation de la commune
0 à 533	5,00 €
534 à 686	4,20 €
687 à 838	3,30 €
839 à 1143	2,50 €
1144 à 1296	1,60 €
1297 +	0,00 €

Repair Café

Jeter ? Pas question ! Bricoleurs, à vous outils !

La communauté d'agglomération du Pays Voironnais est à la recherche de bricoleuses et bricoleurs (amateurs ou professionnels) désireux de s'impliquer dans le Repair Café organisé par le Pays Voironnais à l'occasion de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) en novembre prochain.

Un Repair Café est un atelier convivial où tout un chacun peut venir réparer ses objets cassés ou abîmés (petit électroménager, ordinateurs, vêtements, petits meubles, bibelots, ...) au lieu de les jeter ! Ces ateliers permettent de réduire nos déchets, ne pas céder à l'obsolescence programmée de nos objets, redécouvrir des métiers dans la réparation et resserrer les liens sociaux, tout cela dans une ambiance chaleureuse et conviviale !

Nés aux Pays-Bas, on retrouve aujourd'hui un réseau de Repair Cafés dans le monde entier, des États-Unis au Japon en passant par l'Australie.

Plusieurs Repair Cafés existent déjà en Isère. Le premier dans l'agglomération grenobloise a ouvert à Saint-Égrève (www.repair-cafesaint-egreve.fr), d'autres ont suivi à Montbonnot-Saint-Martin, Pont-de-Claix ou encore Engins (Vercors).

Les bricoleuses et bricoleurs, professionnels ou amateurs, qui souhaitent participer au premier Repair Café du Pays Voironnais pouvaient s'inscrire jusqu'à fin septembre, il n'est peut-être pas trop tard. Renseignements par courriel adressé à maud.caillou@paysvoironnais.com en en appelant le 04 76 66 18 15.

Nouveauté pour le PACS : les mairies compétentes à partir du 1^{er} novembre 2017

A partir du 1^{er} novembre 2017, les missions du tribunal d'instance en matière de PACS - Pacte civil de solidarité - seront transférées à l'officier d'état civil de la mairie : conclusion, modification et dissolution de PACS.

Ce qui change en matière de conclusion de PACS à partir du 1^{er} novembre 2017

Actuellement, pour faire enregistrer leur déclaration conjointe de PACS, les partenaires qui ont leur résidence commune en France doivent s'adresser : soit au tribunal d'instance compétent, du lieu de leur résidence commune (pour Vourey, tribunal d'instance de Grenoble), soit à un notaire.

A partir du 1^{er} novembre, il faudra s'adresser soit en mairie (commune de résidence commune), soit à un notaire. Il ne sera plus possible d'enregistrer un PACS auprès du tribunal d'instance.

Ce qui change en matière de modification et de dissolution de PACS à partir du 1^{er} novembre

● Si le PACS a été initialement enregistré auprès du tribunal d'instance (cas des PACS conclus avant le 1^{er} novembre 2017 uniquement) : il convient de s'adresser à l'état civil de la commune du lieu du greffe du tribunal d'instance où a été enregistré la convention initiale. Autrement dit, si

le PACS a été enregistré auprès du tribunal d'instance de Grenoble, il convient de s'adresser à la mairie de Grenoble.

- Si le PACS a été initialement enregistré devant la mairie (cas des PACS conclus à partir du 1^{er} novembre 2017 uniquement) : il convient de s'adresser à la même mairie.
- Si le PACS a été initialement enregistré devant le notaire (cas des PACS conclus avant ou après le 1^{er} novembre 2017) : il convient de s'adresser à ce même notaire.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site www.service-public.fr, ou à vous adresser en mairie.

Vente des brioches

Le dimanche 22 octobre 2017 dans le gymnase se tiendra la traditionnelle vente de brioches pour l'association "Espoir Isère contre le cancer". N'oubliez pas de passer commande avec le bulletin joint dans ce Vivre à Vourey, disponible aussi à la mairie et à la boulangerie. Merci par avance à toutes les personnes qui participeront à cette opération.

Distribution des colis

La distribution des colis se fera le samedi 9 décembre 2017. L'équipe municipale est sollicitée pour la distribution des colis. Les membres du CCAS la remercient par avance pour sa collaboration afin que tout se passe pour le mieux.

Goûter des "anciens"

Le goûter des "anciens" est prévu le samedi 27 janvier 2018.



Appel à bénévoles pour Repair Café

Jeter ? Pas question ! Bricoleurs, à vous outils !

Vous avez des talents en bricolage ?
Vous avez envie de partager votre savoir-faire, d'aider les autres à réparer ?

PETIT ÉLECTROMÉNAGER
TEXTILE
VÉLO
INFORMATIQUE
MEUBLE
JOUET ...

Toutes les compétences sont les bienvenues !

Que vous soyez petit réparateur, grand bricoleur, ou si vous avez simplement envie d'aider dans l'organisation, et l'accueil ...
Rejoignez notre équipe de bénévoles réparateurs pour participer au premier Repair Café du Pays Voironnais !

Bricoleuses, bricoleurs, on vous attend !

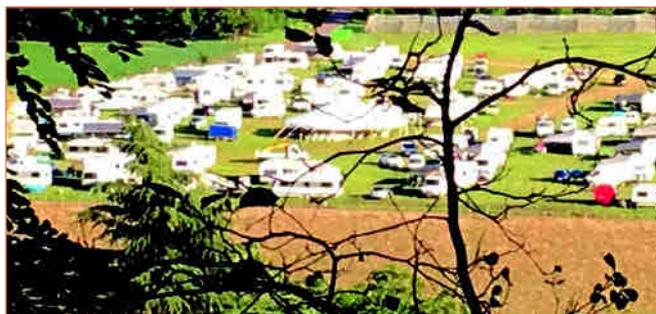
Contact : Maud Caillou, maud.caillou@paysvoironnais.com
04 76 66 18 15

ADÈME
TOURNAI
GASPILLAGE

Les idées reçues sur l'installation des gens du voyage sur la commune de Vourey

"Madame le Maire fait venir les gens du voyage"

Aucune personne de la municipalité n'est au courant de la venue des gens du voyage, ils s'installent sur un terrain privé ou municipal (dans le cas de Vourey ils ont choisi un terrain privé). Ils repèrent auparavant un lieu pouvant recevoir 80 caravanes et s'installent généralement un dimanche sans rien demander et attendent que le propriétaire se manifeste.



"Les propriétaires du terrain sont bien contents de louer leur terrain et perçoivent 300 euros par caravane"

Comme les riverains, les propriétaires exploitants des terrains envahis découvrent l'intrusion des gens du voyage sur leur terrain. Personne ne demande rien, ce n'est qu'après s'être installés que le chef des 80 à 100 caravanes imposées discute des conditions de dédommagement mais ne loue rien (ce n'est pas du camping !). Pour information, cette année il a été donné 400 euros en tout et pour tout..

"Ce sont les habitants de Vourey qui paient l'eau, l'électricité et les ordures ménagères"

Les gens du voyage se connectent au réseau sans rien demander et demandent à la municipalité de commander une benne auprès de la CAPV.

La commune de Vourey évalue un forfait pour l'eau, l'électricité et la location de la benne. Un montant de 748

euros a été demandé et réglé par les gens du voyage.

"On devrait leur mettre des toilettes sèches"

La discussion a été évoquée en conseil communautaire, mais la solution ne semble pas adaptée à la situation.

"La compétence 'aire de grands passages' est une compétence communautaire"

Oui, cela est vrai ! Depuis le 1 janvier 2017, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais (CAPV) a cette nouvelle compétence. Un groupe de travail est actuellement en place. D'autre part, une aire de grand passage existe déjà dans les communautés d'agglomérations riveraines ; une existe à Beaucroissant et une autre est prévue au Fontanil. Les villes de plus de 5 000 habitants ont le devoir d'avoir des places d'accueil. Enfin, la communauté du pays voironnais a aidé la commune de Vourey suite à la demande de madame le Maire afin de nettoyer les abords souillés.

"Les gendarmes doivent intervenir"

Les gendarmes viennent sur place, comme le maire et ils ont un rôle de médiateur. Un médiateur du préfet est même sollicité afin

de trouver une solution d'accueil lorsque des compromis ne peuvent être trouvés (tel fût le cas lors de la deuxième vague d'installation). Une fois les caravanes installées, l'expulsion ne peut pas s'opérer avant 14 jours selon la législation en vigueur.

"Les propriétaires pourraient mettre des barrières, planter des maïs"

Les barrières, les rochers ne serviraient à rien. Néanmoins sur les conseils de la gendarmerie, afin d'éviter une intrusion de plus le weekend du 15-16 juillet, protéger le terrain et assurer la tranquillité du quartier, l'exploitant agricole a creusé en urgence le 14 juillet une tranchée fossé provisoire de plus de 80 m de long à ses frais par ses propres moyens. Pour les maïs on ne peut imposer aux agriculteurs de faire telles ou telles cultures non nécessaires à leur travail, d'autant que ce type de culture n'est pas compatible avec la nature du terrain.

"Les gens du voyage ont fait du bruit jusqu'à 5 h du matin dans la nuit du samedi 1^{er} juillet au dimanche 2^e"

Faux, c'était une fête familiale sur la commune de Tullins en limite de Vourey qui était organisée.

Il faudrait plus de solidarité envers les propriétaires des terrains

Les propriétaires sont plus à considérer comme des victimes, ils supportent seuls cette intrusion, ils nettoient seuls leur champ après leur venue, ne peuvent utiliser leur bien comme ils l'entendent, ils perdent les fruits de leur travail et en plus ils essuient les sarcasmes de la population et sont accusés de faire du profit.

Où et comment formuler une demande de passeport ?

Pour obtenir un passeport biométrique, valable 10 ans, vous pouvez vous rendre dans n'importe quel guichet/mairie à condition qu'il soit équipé d'une station d'enregistrement. Le guichet le plus proche de Vourey est la mairie de Voiron, où la prise de rendez-vous est obligatoire :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h,
- le samedi de 9 h à 11 h 30

Il conviendra ensuite de vous rendre en personne auprès de la mairie afin de finaliser votre demande, avec notamment la prise d'empreintes digitales. Des pièces justificatives devront être fournies et peuvent parfois varier selon les guichets. Pour une première demande, sont demandés :

- une pièce d'identité
- une photo d'identité conforme aux normes
- un timbre fiscal : 86 € pour un majeur, 42 € de 15 à 18 ans, 17 € de 0 à 15 ans, que vous pouvez acheter en ligne, dans les bureaux de tabac ou auprès d'une administration
- le numéro de la pré-demande de passeport que vous pouvez réaliser en ligne, ou le formulaire cartonné que vous pouvez directement remplir sur place
- Un justificatif de domicile
- Une pièce d'identité du parent en cas de demande pour un mineur

Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la

demande (délais supérieurs en période de vacances scolaires). A titre indicatif, les passeports demandés auprès de la mairie de Voiron devraient être disponibles dans les 40 jours suivant l'enregistrement de la demande.

A noter qu'un passeport peut être délivré en urgence pour des raisons professionnelles, humanitaires ou médicales. Il est valable un an, coûte 30 € de timbre fiscal et est généralement fabriqué le jour même de la demande, sous réserve que les services préfectoraux acceptent la demande. Attention, tous les guichets ne proposent pas ce service. Pour plus d'informations, rendez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360> ou sur www.voiron.fr, rubrique "Dé-marches administratives".

Avant toute demande, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre guichet, notamment pour connaître exactement la liste des pièces justificatives à fournir.

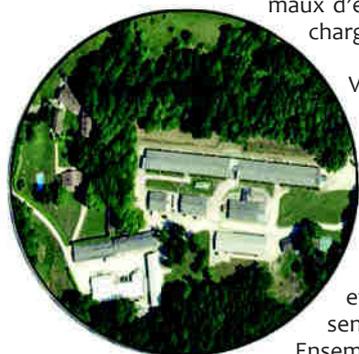


21 juillet 2017 : point sur l'avancement des travaux d'élimination des odeurs sur le site du Couvoir de Cerveloup

Lors d'une réunion le 18 février 2016 au Couvoir de Cerveloup, une quinzaine d'habitants de Vourey avait évoqué la gêne occasionnée par les odeurs engendrées par l'exploitation.

Après réflexion, le Couvoir de Cerveloup a proposé une solution : l'installation de laveurs d'air. L'une des sources d'odeurs vient en effet des rejets d'air des bâtiments où vivent les animaux. Il s'agit donc de faire passer cet air au travers d'un système renfermant des bactéries, avec un jet d'eau permanent, afin de capter l'odeur et de libérer de l'air désodorisé.

Une fois la première centrale de lavage "test" livrée, quelques mois se passent pour que l'installateur la raccorde correctement aux bouches d'air. Il était nécessaire de s'adapter aux installations existantes, sans perturber le microclimat créé pour les animaux. Le Couvoir de Cerveloup bénéficie en effet de certificats pour la qualité du bien-être d'animaux d'élevage et répond à un cahier des charges drastique.



Vendredi 21 juillet 2017, après quelques jours de mise en fonctionnement du premier laveur d'air, Madame le Maire, certains élus et représentants d'associations se sont retrouvés sur le site, sur l'invitation du directeur Monsieur Marc Le Fournier. Le matériel et son fonctionnement ont été présentés lors de la visite.

Ensemble, ils ont pu évoquer l'avance-

ment des travaux d'élimination des odeurs sur le site de Vourey et constater une amélioration flagrante. Des mises au point sont nécessaires et si l'essai se transforme en réusite les cinq autres bâtiments d'élevage de poules seront équipés selon le même concept.

Les coûts, de plusieurs centaines de milliers d'euros ont été évoqués, mais l'investissement a déjà été budgétisé et sera mis en œuvre si la solution se révèle pérenne.

D'autres sources d'odeurs viennent de la collecte des résidus, une fois par semaine. Sur ce point, la Société et la municipalité sont particulièrement vigilantes et veillent à ce que la fosse à lisier dans la plaine reste effectivement fermée. Egalement, le reboisement se fait sur les abords du site, afin que les arbustes limitent les descentes d'air en contrebas, aidés par des plantes herbacées, puis par des arbres. Les trois étages végétaux participeront à la filtration et à l'épuration de l'air. Des essais de brumisation avec huiles essentielles donnent, pour l'instant, des effets limités.

D'autres solutions sont en cours d'étude. Le Couvoir de Cerveloup s'investit et investit donc dans le traitement des odeurs, en envisageant des solutions compatibles avec les contraintes de son exploitation.



Prochaine rencontre des "Petites Matinées"

Samedi 18 novembre de 9 h 30 à 12 h
Salle des Associations de Vourey
Attention, changement de salle

Humilité - Modestie, quelles différences ?

"Oh, il (elle) est trop modeste" ? "Il (elle) pourrait être plus humble"

"Là, c'est de la fausse humilité, modestie"

C'est étrange de parler de ces mots avec "trop", "pas assez", avec l'adjectif "fausse"

Et si nous partagions nos idées, nos avis, nos expériences sur ces mots "Humilité - Modestie" parfois "mal utilisés ou compris", en toute modestie, bien entendu !

Ce temps se veut être un temps de partage (en toute simplicité), de rencontres (tout âge confondu), de respect (de la parole de chacun et on n'est pas obligé de parler) et de plaisirs (à commencer par le café, thé et petits gâteaux). Au plaisir de vous rencontrer et de partager

L'équipe organisatrice : Hélène, Isabelle, Jocelyne et Catherine



Hockey subaquatique

Les championnats du monde de hockey subaquatique U23 à Hobart Tasmanie, furent une belle expérience à l'autre bout du monde pour une jeune voureytienne.

Gayané Blachot-Minassian a vécu cet été un mois riche en émotion et se classe avec l'équipe de France féminine cinquième.

Pas de podium pour ces douze filles, contrairement aux garçons U19 et U23, mais une certaine émotion

d'avoir porté les couleurs de la France dans l'hémisphère sud.

Soutenue par ses amis sapeurs-pompiers et de nombreuses personnes, son périple a permis de faire découvrir ce sport à bon nombre d'entre nous.

Gayané vous invite à prendre contact avec elle ou auprès de son club moirannais, le CASM, club phare de la région pour découvrir ce sport intense pratiqué par plusieurs habitants petits et grands, filles ou garçons de notre commune.

Le Cairn, une monnaie locale & citoyenne

Le Cairn est un projet associatif né en 2015 de la volonté d'un groupe de citoyens de lancer une monnaie locale sur le bassin de vie grenoblois et le sud Isère.

Les objectifs du Cairn

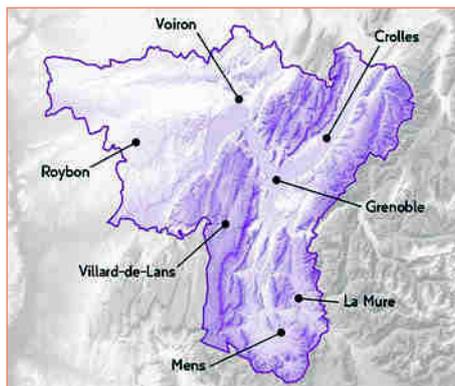
Le Cairn est une monnaie qui permet de favoriser les échanges économiques locaux et responsables sur notre territoire.

L'utiliser c'est agir concrètement pour :

- Favoriser l'**activité économique locale** de la région grenobloise
- Etablir la **confiance** et encourager l'**entraide** entre tous les utilisateurs
- Soutenir la **transition énergétique** et respecter l'environnement
- Permettre au **citoyen** de s'impliquer dans la gouvernance de sa monnaie
- Dynamiser l'**économie réelle** et résister à la spéculation



Le cairn, c'est cet amas de pierre que l'on retrouve au bord des chemins de montagne. Il est placé pour marquer un lieu particulier, montrer un chemin, guider vers les sommets et invite tout un chacun à ajouter sa pierre.



Territoire de circulation du Cairn

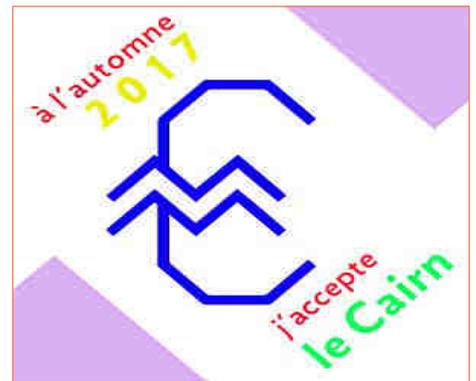
Le territoire du Cairn

Le Cairn sera mis en circulation à l'**automne 2017** sur le territoire délimité par le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) grenoblois ainsi que sur les parties iséroises des massifs de la Chartreuse, du Vercors, du Trièves, du Valbonnais, du Beaumont et du plateau Matthesyin.

Son extension à des zones adjacentes reste possible si l'ajout de la zone en question permet de favoriser la circulation du Cairn, les circuits courts et les échanges économiques responsables sur le territoire.

Pour en savoir davantage sur le projet Cairn

Pour devenir bénévoles ou usagers, consul-



Macaron de vitrine pour les professionnels adhérents

ter les documents associatifs, connaître l'historique des Monnaies Locales Complémentaires (mlc), comprendre comment cela fonctionne (en particulier la parité 1 mlc = 1 euro) et bien d'autres renseignements, n'hésitez pas à consulter le site www.cairn-monnaie.com



Coupons-billets Eusko (MCL du Pays basque)

Lecture projection jeunesse, festival Livres à vous !

Créé en 2009 par la Ville de Voiron et organisé depuis 2013 par l'EPCC Grand Angle, financé par la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, le festival Livres à vous continue de tracer sa route avec succès. En huit éditions, la formule de Livres à vous ! n'a pas changé : chaque année, deux invités d'honneur, l'un de littérature "jeunesse" et l'autre de littérature "adulte", s'entourent d'auteurs et d'artistes proches de leur univers littéraire.

Ces auteurs sont tous valorisés, leur univers étudié et travaillé en amont du festival à l'occasion de lectures, d'ateliers d'écriture ou de lecture à voix haute, d'expositions, en direction de tous les publics.

C'est durant le temps fort (quatre jours en octobre/novembre) que l'ensemble des publics, désormais familiarisé avec l'œuvre des auteurs invités et préparé à leur venue, peut aller à leur rencontre au cours de rendez-vous ou d'ateliers, sur tout le territoire et dans une multiplicité de lieux, dédiés ou non à la culture.

Plus qu'un événement littéraire, Livres à vous est un festival qui conjugue et explore tous les domaines artistiques (photographie, musique, danse, cinéma, arts plastiques, spectacle vivant...) au service des auteurs invités et de leurs livres.

Au fil des années, le festival a développé une dynamique annuelle et s'est inscrit dans une politique culturelle innovante. Il se déroule cette année du 23 au 26 novembre.

Dans ce contexte, des lectures et des projections sont proposées au public pour appréhender l'univers des auteurs et illustrateurs invités, par l'association Au fil des mots. Une soirée se déroulera dans notre commune, dans la salle du conseil de la mairie, vendredi 27 octobre à 17 h, entrée libre.

Entrée libre

LECTURE projection jeunesse

Par l'association Au fil des mots

Vendredi 27 oct. à 17h
Salle du conseil - Mairie
VOUREY

Rdv sur livresavous.fr

Télérama
bleu
LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
isère
Pays Voironnais

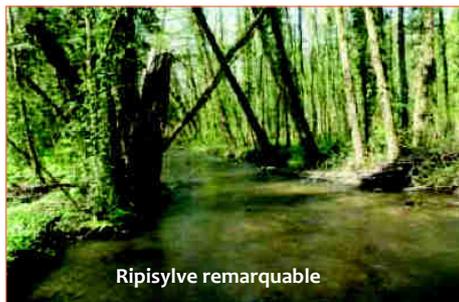
L'entretien des boisements de berges

Qu'est-ce que la ripisylve ?

La ripisylve est constituée par les boisements de berges au bord des cours d'eau. La biodiversité au sein de la ripisylve est caractérisée par une diversité de strate (arborescente et buissonnante), d'espèce et d'âges.

Le fonctionnement de la ripisylve est optimisé par la présence d'une végétation herbacée au niveau des berges et par la mise en place d'un espace tampon entre les cultures et le cours d'eau.

La ripisylve permet :



Ripisylve remarquable

- de protéger les berges (lutte contre l'érosion),
- de fournir un ombrage nécessaire à la vie aquatique (régule la température et limite l'eutrophisation)
- de fournir des abris pour la faune
- de préserver la biodiversité
- de produire un effet de brise vent
- de filtrer les produits diffus (nitrates, phosphates et produits phytosanitaires)
- de produire du bois
- de mettre en valeur le paysage
- de retenir l'eau et la restituer en période estivale.

Les droits et devoirs des propriétaires riverains sont

Le droit de propriété (article L215-2 du Code de l'environnement) : les riverains sont propriétaires des berges et de la moitié du lit. A ce titre, ils peuvent clôturer leurs parcelles dans le respect des accords éventuels passés avec les associations de pêche locales.

Le droit d'usage de l'eau (article 64 du code civil) qui est limité aux besoins domestiques du propriétaire (arrosage, abreuvement des animaux,) à condition de préserver un "débit minimum" pour l'équilibre du cours d'eau.

Le droit de pêche (articles L435-4 et 5 -R435 à 439 du Code de l'environnement) : les propriétaires riverains ont, chacun de leur côté, le droit de pêche jusqu'au milieu du cours d'eau. Ils doivent néanmoins pour cela avoir une carte de pêche.

Le devoir d'entretien (article L215-14 et 16 du Code de l'environnement) afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre.

Le propriétaire doit laisser un **droit de passage** (article L 435.6 et L 435.7 du Code de l'environnement) aux agents en charge de la surveillance des ouvrages ou de travaux en rivières, aux agents assermentés et aux membres de l'AAPPMA avec laquelle il y a éventuellement un bail de pêche

Je suis riverain d'un cours d'eau, puis-je réaliser des travaux comme je l'entends ?

La plupart des travaux en cours d'eau non

domanial sont soumis à déclaration ou autorisation administrative auprès de la Police de l'Eau.

Il est fortement conseillé aux riverains qui souhaiteraient intervenir sur un milieu aquatique de prendre contact avec la DDT afin de vérifier la réglementation à laquelle ils seront soumis.

Les propriétaires riverains peuvent également demander l'avis et les conseils des partenaires techniques afin que les travaux respectent la réglementation et le milieu naturel.

Idées à retenir

- Chaque propriétaire riverain est responsable de ses berges et de la moitié du lit.
- L'entretien du cours d'eau doit s'exercer dans le respect du fonctionnement du cours d'eau.
- Des autorisations doivent être demandées avant travaux.
- Les collectivités compétentes peuvent vous aider.

Les bonnes pratiques

Entretien des arbres

Afin de maintenir toute ses fonctionnalités, la ripisylve doit être entretenue de manière pérenne. Les coupes doivent permettre de conserver une diversité d'espèces, d'âges et de tailles.



Exemple d'entretien de ripisylve

Les arbres penchés doivent être élagués ou coupés pour éviter qu'ils se dessouchent et créent des encoches d'érosion. Les coupes à blanc et les dessouchements sont à éviter au maximum car cela provoque une déstabilisation des berges, un réchauffement des eaux et une explosion des espèces invasives. Les embâcles peuvent être retirés s'ils constituent un obstacle à l'écoulement.

Il est préférable d'intervenir légèrement et régulièrement avec des coupes d'entretien (élagage, recépage) sur des pieds fortement penchés ou vieillissant plutôt que fortement et de manière occasionnelle. Sur les secteurs à nus, il faut envisager des projets de plantations en retrait de berge.

Privilégier les essences adaptées

L'aune, le frêne, le saule sont des espèces bien adaptées aux berges. Il faut éviter les résineux qui acidifient le milieu ou les peupliers qui ne maintiennent pas les berges. Les espèces arbustives comme le noisetier ou le cornouiller sont également bien adaptées.

Des essences à crois-



Un aune

sance plus lentes, mais plus rémunératrices peuvent être plantées (chêne pédonculé, érable champêtre).

Pâturages et passages à gué



Un piétinement de berge

Les pâturages situés en bord de cours d'eau doivent être clôturés en retrait de berge pour éviter le piétinement. Ce dernier provoque des érosions et entraîne des particules fines qui colmatent le fond du cours d'eau. Des descentes en pente douce et clôturées peuvent être aménagées pour l'abreuvement des bêtes.

Les espèces invasives

Afin de limiter la prolifération de certaines espèces exogènes, il est important d'éviter leur plantation sur les bords des cours d'eau (bambou, laurier cerise).

La renouée du Japon se disperse facilement lorsque qu'on la fauche. Son élimination est difficile. 5 à 6 coupes par an sont nécessaires sur plusieurs années. De plus, la matière fauchée doit être exportée et brûlée. Etant donnée la complexité des travaux pour éliminer la renouée et il est préférable de contacter la collectivité compétente si vous désirez intervenir sur un secteur infesté.



Zone infestée de renouée du Japon

Entretien du lit

Les débris d'origine humaine doivent être retirés du cours d'eau. Il faut éviter l'uniformisation du fond. Concernant les atterrissements, le curage est à proscrire. Pour favoriser le transit vers l'aval, un débroussaillage et un arrachage des jeunes arbustes peut être envisagé.

Contact

SIBF Station d'épuration le Port
38210 TULLINS Tel : 04 76 07 95 84
Fax : 04 76 07 95 28
mail sibf@orange.fr

BRUNEL Victor
Chargé de mission Contrat de Rivières
Paladru-Fure-Morge-Olon
Syndicat intercommunal
du bassin de la Fure

Une année riche en activités, rencontres se termine, une nouvelle année pleine d'enthousiasme débute. Voici, pour le plaisir, quelques souvenirs de l'année scolaire écoulée avec de nouveaux événements qui ont connu un vif succès :

- Pour la première année : la boom d'Halloween que les enfants ont beaucoup apprécié ;
- Le spectacle de Noël où les parents sont montés sur scène ;
- Notre première rando-orientation : les participants ont pu profiter de la nature environnante avec la présence du soleil pour une journée bien réussie !
- Le marché aux fleurs, rendez-vous incontournable, cette année associée à la vente de brioches confectionnées par notre boulanger ;



● La fête de l'école a conclu l'année scolaire sous une météo mitigée, avec jeux, château gonflable, promenades à poneys et sans oublier le spectacle de nos petites têtes préparé, organisé et répété par les maîtresses et intervenants de sport et de musique de l'école de Vourey. Voici quelques photos. De beaux souvenirs pour nous tous !!!

Toutes ces manifestations ont notamment permis d'aider à financer entre autre les sorties scolaires suivantes :

- Spectacle "Les aventures du prince Ahmed" pour deux classes : PS/MS et MS/GS : 329 €
- Séjour pédagogique de deux jours des CP/CE1 et CM1/CM2 en Ardèche avec visite de la grotte Chauvet et de l'Aven d'Orgnac : 3 646 €
- Sortie des CE1-CE2 à Saint-An-

toine-l'Abbaye avec des ateliers pédagogiques : 499 €

● Sortie des MS/GS au parc Miripili : 214 €

● Sorties à la médiathèque des PS/MS et MS/GS : 456 €
Nous remercions les enseignantes pour leurs projets pédagogiques que nous savons fastidieux à mettre en place mais qui sont si intéressants pour nos enfants.

A l'occasion de cette nouvelle année, nous étions contents de renouer avec les parents et les enfants, d'abord lors du forum des as-

sociations, et puis bien sûr le matin de la rentrée! Merci aux bénévoles qui ont préparé du café et des gâteaux pour offrir à tous. Dans la dernière édition du Vivre à Vourey nous vous avons parlé des questions sur l'organisation de l'école pour l'année 2017/18. En effet nous n'avons pas réussi à avoir une ouverture de classe, mais nous avons eu un accord sur les partitions de classe qui permettait d'éviter des classes à plus de 30. Et puis les enseignants, les représentants de la maire et les parents d'élèves ont eu un conseil d'école extraordinaire pour voter une demande de retour à l'école sur quatre jours, qui a été accordé par l'Académie. Donc grand changement de cette année c'est le retour au mercredi sans école à Vourey. La nouvelle organisation de temps et le soutien de la



mairie, a permis une augmentation de temps des Atsem en classe maternelles. Nous espérons que tous nos enfants, les maîtresses, et les agents auront une année scolaire enrichissante.

Au moment d'écrire cet article nous préparons notre assemblée générale pour le lundi 18 septembre, nous vous donnerons plus d'informations lors d'un prochain article. Nous organisons en ce moment la Bourse aux livres du 24 septembre, et puis suivra la boom déguisée d'Halloween le samedi 14 octobre.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui nous ont aidé l'année dernière, et par avance toutes celles qui nous apporteront leurs idées et leur aide pour la réussite des manifestations à venir.

Vous pouvez consulter les informations liés à l'association et les activités à venir sur notre site internet : www.apev-vourey.org.

Vous pouvez également nous contacter par mail : contact@apev-vourey.org ou par courrier dans notre boîte aux lettres située devant l'ancienne entrée de l'école primaire.

Les bénévoles de l'APEV



Association yoga

Après le forum des associations qui a été l'occasion de plusieurs contacts sympathiques, Céline Roumain notre professeure nous invite à reprendre les cours de yoga dès lundi 11 septembre.

Que peut-on attendre du yoga ?

- Entretien son corps dans sa globalité (corps et esprit) tonus, souplesse, résistance
- Apprendre à mieux gérer son stress, ses angoisses, ses peurs
- Savoir se relaxer par des exercices de respiration
- Apprécier le bien-être de détente au moment de la séance mais aussi le reste de la semaine
- Le yoga demande une pratique régulière agrémentée par des exercices renouvelés proposés par notre professeure Céline toujours prête à nous transmettre sa pratique qu'elle enrichit par des formations personnelles.

La première séance de découverte est gratuite. Actuellement sur la semaine trois horaires sont proposés :

- lundi de 14 h 15 à 15 h 45, 19 h à 20h30
- mercredi de 10 h 15 à 11 h 30

Pour les personnes désireuses de pratiquer cette discipline, il suffit de choisir un horaire et de vous présenter au professeure salle de l'Olon, premier étage espace Jean-Roybon.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez vous adresser à :

Marie Aimée Roybon 04 76 07 00 45 maroybon@gmail.com
Maryse Kaire 07 76 07 82 27 kairemy@orange.fr
Simone Bayle 04 76 07 25 53 baylejean-claude@orange.fr



Après l'école : c'est l'heure de la rentrée

BRAVO à tous nos collégiens qui ont eu leur brevet

Après l'école collège et lycée, c'est :
"Il y a matières à réfléchir"



Après l'école, c'est une aide aux :

● **Collégiens, lycéens**, les mercredis soir de 17 h 30 à 19 h dans la salle des Associations.

Vous pouvez venir régulièrement ou ponctuellement selon vos besoins.

L'équipe (compétences générales en collège et lycée) vous accueillera avec plaisir et motivation.

● **Primaire** les lundis soir

Les intervenantes s'occupent tout au long de l'année d'un élève, en accord avec les enseignants (aucune inscription en direct). Un lien se tisse entre les élèves et les intervenantes et permet un bon suivi.

Appel à bénévoles, en particulier en Anglais

Vous avez envie de faire partager un peu de votre temps, de vos compétences avec les élèves, contactez-nous ou passez nous voir le mercredi entre 17 h 30 et 19 h, dans la salle des associations.

Catherine Blanc : 06 23 81 41 54 – cblanc.croissance@laposte.net

Association des crématistes et usagers du funéraire du Sud Grésivaudan (ACUF)

Pour la première fois nous avons participé au forum des associations de Vourey, le 2 septembre dernier.

Notre association (dont le siège social est à la mairie de Vourey) a pour but principal de venir en aide, de conseiller les familles touchées par le décès de l'un de nos adhérents. Nous conseillons également les collectivités locales.

Nos adhérents sont principalement des crématistes mais nous

sommes "ouverts" aux non crématistes car – au moment d'un deuil – nous sommes tous dans la même situation.

C'est pour cela que nous avons des adhérents dans tout le département.

Correspondant local : André VIGNON - 04 76 07 26 04

Responsables de secteur : Danielle et Yves BARBIERI - 04 76 91 08 33

La Gaule



Amis pêcheurs,
Notre concours du 26 juin 2017 s'est bien déroulé cette année encore avec nos fidèles adhérents pêcheurs de Vourey et Moirans.

Nos vainqueurs de cette année sont :

1^{er} : Mick et son acolyte Doud ;

2^e : Mr Farre et Jean pierre ;

3^e : Jean-Luc et Thierry

Nous avons eu huit équipes très efficaces.

Et après cette matinée pêche nous nous sommes retrouvés au gymnase pour partager le verre de l'amitié et le repas préparé par notre ami traiteur Jérôme Brochier et Karine.

Nous remercions tous nos sponsors (Hors Bord Assistance, Intermarché à Tullins, boulangerie Trouilloud, la pharmacie du Parc à Moirans, le magasin de pêche de Tullins et Bruno pour le bon comté) qui nous ont permis de réaliser ce concours et notre tombola, nos participants, l'as-

sociation de Pêche de Moirans, nos bénévoles et bien sûr notre traiteur Jérôme et Karine qui ont assuré une fois de plus. On se dit à l'année prochaine !!!!

Le bureau de la Gaule Voureysienne vous souhaite une bonne fin de saison 2017.

Mais n'oubliez pas que pour tous renseignements vous pouvez nous contacter :

Marie Christine Penon 04.76.07.21.05

Bruno Videlier 06.83.91.80.68.

Jean Gauthier 04.76.07.20.66

A très bientôt

Le bureau de la Gaule

Missions FNACA : porte drapeau tricolore

La section des anciens combattants pérennise au fil des temps la présence du drapeau tricolore aux diverses cérémonies officielles locales. Si la commune de Vourey a subventionné l'acquisition de deux drapeaux, nombre de villages alentours ont été invités à privilégier cette priorité dont Cras, Poliéna et La Rivière. Et ils l'ont également réalisé. Quant aux porte-drapeaux de Vourey, ces missions sont régulièrement assurées par Paul Blachot et Jean Treillard. L'un, ancien combattant en A.F.N, dans les rangs des troupes d'élite de Chasseurs Alpins. Jean Treillard a quant à lui effectué son service au titre d'infirmier militaire en A.F.N également. Mais leur mission ne se borne pas aux seules présences commémoratives locales. Car selon les faveurs des horaires de cérémonies alentours, ils assurent

successivement des présences semblables à Tullins, Poliéna, Cras et autres villages du secteur. Il en est de même pour les communes de Tullins, Saint-Quentin, tout autant sollicitées. Plus encore, outre les hommages funéraires rendus aux "copains" morts dans leur localité ou de présences officielles dans le département, leur rôle se justifie encore aux rassemblements nationaux, tels les 19 mars à l'Arc de triomphe ou plus près à Montferat, le 19 mars ou ailleurs. Depuis peu, le porte-drapeau du maquis de Chambaran, Gilles Rey Giraud et drapeau commémoratif les ont rejoint, recevant en retour le même appui de mémoire lors des cérémonies souvenir ou d'événements commémoratifs. Collectivement tous forcent notre admiration et le respect de leur mission.



L'hommage du préfet de l'Isère lors d'une cérémonie officielle

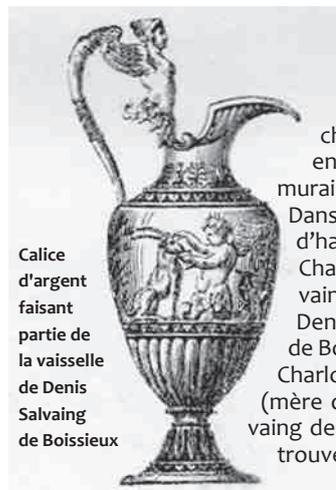
Les Compagnons de Volvredo

Les travaux de réhabilitation actuels du château de Val Marie permettent de mettre à jour certains souvenirs du passé (voir la photographie de la poutre enluminée mise à jour ci-dessous) mais remontons un peu le temps et plongeons nous dans la description du château Val Marie d'après l'inventaire réalisé le 23 février 1615 par Maître CUTEL, notaire de Rives après le décès de Charles de Salvaing (père de Denis Salvaing de Boissieu).



Photographie : M. Pierre Blumat © 2017

Au 17^e siècle les terres entourant le château s'étendent sur environ trois hectares et demi et comprennent un verger, un jardin, des vignes et une serve. Elles sont, comme aujourd'hui, comprises entre le chemin de l'Eglise à Sanissard et le chemin qui monte à Rives. Autour du château du défunt Charles de Salvaing se trouvent aussi une grange couverte de tuiles, une autre grange couverte de paille, un colombier et deux nouveaux bâtiments en construction : une fenièrre et une écurie. Les murs et la charpente de la fenièrre sont assez avancés mais elle n'est pas encore couverte. La construction de l'écurie est plus avancée et elle est déjà à moitié couverte de tuiles.



Calice d'argent faisant partie de la vaisselle de Denis Salvaing de Boissieu

Plusieurs descriptions indiquent que le château était entouré de murailles.

Dans la maison d'habitation de Charles de Salvaing (père de Denis Salvaing de Boissieu) et de Charlotte d'Arces (mère de Denis Salvaing de Boissieu) se trouvent :

- Une cuisine avec tous ses ustensiles : chenets, lèche-frite, broches, casseroles, plats, assiettes, etc.
- Une chambre basse, où dormaient Charles de Salvaing et Charlotte d'Arces, qui comprend un vieux lit en noyer à deux places, un matelas, une couverture de laine, un petit coussin en plume (édredon ?), un petit lit en noyer avec son coussin, un pouf et une petite couverture de laine (pour le bébé). Dans cette chambre, qui paraît assez grande, se trouvent aussi six chaises neuves en noyer et un vieux fauteuil, six tabourets (trois grands et trois petits), deux petites tables, quatre vieux bancs en noyer et un grand buffet neuf en noyer et qui est plein.
- Une autre chambre de plein pied appelée la chambre des enfants qui comprend deux lits en noyer à deux places, un vieux chariot servant de lit,

une vieille couverture, un coussin, un matelas de laine, un pouf, deux couvertures de laine et une plus petite couverture.

Une autre chambre basse appelée "la pâtière" où se trouvent deux vieux buffets servant de réserve à nourriture, un autre vieux buffet, un pétrin et une arche en noyer.

- Un cellier avec plusieurs tonneaux de vin et une bombonne à eau.
- Une chambre obscure de plein pied avec un lit presque neuf garni d'une vieille couverture, d'un vieux coussin, d'un matelas, de deux serviettes de laine et un vieux lit avec un vieux matelas et une vieille couverture. Dans cette chambre se trouve aussi un grand coffre en noyer.
- Une salle avec deux chenets, une longue table en noyer et deux vieux bancs, un grand coffre de noyer contenant des noix, un autre grand coffre de noyer presque neuf contenant du linge, un vieux coffre avec des nappes, un autre coffre avec des serviettes, deux lits en noyer (l'un neuf et l'autre usé) avec un vieux matelas, une couverture et un vieil édredon.
- Entre cette salle, que l'on peut appeler de séjour, et la chambre des parents il y a une petite pièce (appelée "l'alore") servant de garde-robe et de lingerie.
- Sur la chambre basse, communiquant sans doute par un escalier, il y a un galetas avec de la farine et plusieurs caisses. Le bureau ("l'étude") de Charles de Salvaing paraît se trouver à cet étage sous les combles avec sa bibliothèque et tous ses papiers (une multitude de terriers, de quittances, d'actes notariés et de procès).

Cette description paraît correspondre au sous-sol actuel du château Val Marie dont l'entrée se trouve du côté de Sanissard, comme les plans annexés à l'acte d'achat du 20 décembre 1966 le montrent clairement. Les pièces décrites sont dites de plein pied et plusieurs pièces sont dites basses ou obscures, ce qui est la réalité de ce sous-sol / rez-de-chaussée côté est, où l'on parvient au grand escalier de l'entrée grâce à un petit escalier qui n'existait pas en 1615. Les pièces du fond étaient donc basses et obscures. Il est possible aussi que les réaménagements effectués au cours des siècles suivants aient modifié le nivellement extérieur des sols. Si l'on considère que ce sous-sol / rez-de-chaussée regroupait la cuisine, la salle de séjour et les chambres et qu'au dessus se trouvaient le galetas et le bureau de Charles de Salvaing, cela signifie que le manoir hérité de la famille Robert devait être moins haut que le château actuel et ne comportait que des pièces de plein pied avec un étage servant de grenier et de bureau.

Il faut noter que cette description ne mentionne pas de tours. Cela ne signifie pas qu'elles n'existaient pas mais leur existence aurait dû apporter une description de leur mobilier ou des objets qui pouvaient s'y trouver s'il y avait des pièces dans celles-ci. Les tours ne servaient peut-être que d'escalier pour passer d'un étage à un autre. Dans l'histoire de sa vie composée en latin en 1660, Denis de Salvaing de Boissieu écrit : "Quand je suis né sous les rayons les plus hauts de la lumière, la brillante maison de Vourey aux multiples tours m'accueillit". Cela peut signifier que le manoir comportait des tours avec



Denis Salvaing de Boissieu

l'interrogation qu'à l'époque où il écrit (1660) il vient d'effectuer les travaux de réaménagement de son château et peut-être de les faire construire ou rehausser. Les documents les plus anciens ne parlent jamais de château mais de manoir ou de maison forte. Selon Littré, un manoir n'est pas un édifice avec une architecture particulière car c'était, au moyen âge, une habitation à laquelle était jointe une certaine étendue de terre. Il n'y a pas de définition spécifique d'une maison forte sinon qu'elle contient le sens de maison fortifiée dans le but de résister à des assauts guerriers.

La demeure était très modeste ainsi que son ameublement composé de nombreux coffres, comme il était de coutume à l'époque. Le nombre total de lits (cinq places dans la chambre des enfants, deux dans une autre chambre et deux dans le séjour) correspond au nombre des enfants (9) de la famille de Charles et Charlotte de Salvaing avec le "berceau" dans la chambre des parents (pour Athénée né en 1614).

Il est possible que les deux lits situés dans le séjour étaient utilisés en période de grand froid car c'était, avec la cuisine, les deux seules pièces à posséder une cheminée. A priori, il n'y a pas de lit pour les domestiques qui dormaient peut-être dans les écuries. La possession d'un colombier était un privilège réservé à la noblesse. Dans le parc à cette époque et autour du château se trouvaient des granges, hangars et écuries. Devant l'entrée actuelle du château se trouvent, de chaque côté, deux pierres de taille octogonales creusées et aménagées

aujourd'hui en pots de fleurs. Ces pierres portent sur le dessus des traces de trous (quatre trous symétriques pour l'une d'elles) qui ont pu recevoir une fixation ou une décoration en fer forgé (une grille ?). Ces deux "vasques" sont percées pour permettre une évacuation à environ 20 cm du sol.

Devant les grandes portes de l'église toute proche se trouvent deux grosses pierres taillées pleines, de forme octogonale elles aussi et peut-être de même dimension et qui semblent complémentaires des deux

"vasques" de la porte d'entrée du château. Ces pierres rassemblées servaient-elles à un édifice autrefois installé dans le parc du château ?

Une fontaine ?

Un aménagement près d'une source comme l'avait fait Denis de Salvaing de Boissieu à son époque ?

Autant de questions qui pour l'instant restent sans réponse.

Historiquement vôtre
Les Compagnons de Volvredo

Gym tonic

Voilà encore un été de passé. En route pour la reprise le lundi 18/09 et mardi 19/09.

Gym tonic adultes à la salle de l'Olon, le mardi soir de 18 h 30 à 19 h 30 et de 19 h 30 à 20 h 30.

La gym tonic en deux mots : cardio, renforcement, abdos fessiers et étirement.

Nouveau ! Cours de renforcement des muscles profonds, respiration

et concentration, à la salle de l'Olon, le lundi matin de 10 h 30 à 11 h 30 et le mardi de 17 h 30 à 18 h 30.

Tenue conseillée : baskets propres au cours, serviette et bouteille d'eau. Je vous attends nombreux à venir partager un moment sportif en bonne humeur, un moment à soi.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à me contacter, Nathalie BIZEL au 06 08 84 94 78.

PS : un cours d'essai gratuit



Le retour !

Avec cette année l'envie d'organiser un vide dressing ! Foncez, triezy, épurez et rejoignez-nous le dimanche 26 novembre 2017 au gymnase de Vourey. L'objectif est toujours le même, offrir un second souffle à bons nombres d'articles délaissés par certains, appréciés par d'autres.

Exposant ou visiteur, nous serons heureuses de vous accueillir dans la joie et la bonne humeur qui nous caractérisent.

Réservez votre emplacement en ligne au <https://sites.google.com/site/pintadesvourey/> ou par courrier :

Vide dressing des Miss Pintades
695, chemin du Viéron, 38210 VOUREY
L'entrée reste payante, 1 € par adulte, le matin seulement, elle nous permet de soutenir des causes qui nous tiennent à cœur.

On compte sur vous !

La Boule de Vourey

La saison qui se termine a été très riche en organisations.

- Premier mai le challenge Tomai, a rassemblé de belles équipes d'où sort vainqueur la quadrette Brichet devant celle de Gessay sur le score de 9 à 8 au temps, merci à nos collègues et à la municipalité de Moirans qui nous ont permis les replis au boulodrome couvert en raison de fortes pluies.

- Dimanche 11 juin le challenge Roger Pერიer en triplète, sponsorisé par le bar le Bouche à l'oreille ou dix équipes se sont rencontrées sur trois parties en ayant pour vainqueur l'équipe Bourges

- Jeudi 6 juillet notre vétéran quadrette, belle manifestation malheureusement incomplète (14 quadrettes) qui place à égalité deux équipes (trois parties gagnées et même différence de points) Roche se trouve classé premier grâce au sort souhaité par les deux équipes

- Le dimanche 23 juillet le challenge Anny Marché en triplètes mixtes était com-

plet et nous a permis d'assister à de belles rencontres, vainqueur la triplète Charpenay devant celle de Cotte, à remarquer que les deux équipes avait des joueurs formés par Anny et Gaby.

- Le samedi 19 août 33 participants ont disputé le challenge de la municipalité, dans une ambiance très sympathique l'équipe Rettuga D., Genin D., et Desestret R après un parcours sans faute ont remporté brillamment ce challenge devant Tirard-Collet T., Cadici A., et Blandino P., bravo à tous pour ce moment fort en convivialité et merci à la municipalité pour son implica-

tion et sa participation.

- Samedi 23 septembre le challenge Gabi Fornoni en tête à tête va clôturer cette belle saison.

- Rendez-vous à venir notre matinée boulin le **dimanche 22 octobre**, réservation souhaitée au 06 23 17 22 35 ou 04 76 07 73 70.

Nos rendez-vous du mardi et jeudi après-midi tant que le temps le permet se dérouleront au boulodrome de Vourey sinon par mauvais temps à celui de Moirans.



Vourey-Sports

Comme bon nombre d'association les fidèles licenciés et bénévoles de Vourey-Sports ont retrouvé le chemin du terrain municipal et de l'Espace Gaby-Fornoni siège du club depuis la mi-août.

Vourey-Sports au féminin



Une partie de l'équipe U18 F du GFI

Cette saison redémarre avec une équipe féminine senior à 11 complètement renouvelée

suite au départ de la quasi-totalité de l'effectif pour suivre leurs anciens éducateurs sur le club de Rives.

Soucieuses, comme l'ensemble du conseil d'administration, qu'une équipe féminine qui existe depuis 35 ans continue d'évoluer sur notre village, c'est avec un très grand plaisir que nous avons vu le retour de nombreuses ex-joueuses de Vourey-Sports venir gonfler les effectifs afin de maintenir une équipe au plus haut niveau du district de football de l'Isère (D1).

Toutefois, afin de stabiliser celui-ci et l'encadrement c'est en entente avec le club de Voiron que nous vous invitons à venir les encourager le dimanche alternativement sur les terrains de Plan Menu et de notre stade municipal. Les entraînements



L'équipe seniors

se déroulent le mardi soir à Vourey et le vendredi soir à Voiron, et les personnes à contacter si vous souhaitez les rejoindre sont Michèle Nolin (06 86 90 61 21) ou Fred Franchini (06 83 18 84 48).

De même comme l'année dernière l'équipe U18F (filles de moins de 18 ans), la aussi très largement remaniée, du Groupement Fure Isère (pour mémoire groupement des effectifs de jeune des clubs de St Quentin sur Isère, Tullins, et Vourey afin de maintenir des équipes sur l'ensemble des

catégories d'âge) évoluera sur le terrain municipal de Vourey avec une équipe à 9.

La aussi comme en seniors elles évolueront en entente avec le club de Voiron qui n'avait pas assez d'effectif cette année pour engager une équipe en championnat.

Elles sont encadrées par la fidèle Séverine Perrin (06 29 34 51 21), assistée par Michel Rios (06 01 74 26 54) et Christèle Borella (06 14 37 29 77) qui après avoir évoluée de très nombreuses années dans les buts de Vourey-Sports nous revient pour transmettre à ces jeunes filles ses valeurs son plaisir à jouer au football et au sein de Vourey-Sports.



Les U17 du GFI s'entraînent à Vourey avec leur nouvel éducateur Romain Dalfarra

Vourey-Sports au masculin

Le groupe senior masculin, sera emmené cette année par Maxime Boutou (06 75 46 79 86) qui évoluait depuis de nombreuses années dans l'ombre des différents coach des équipes seniors, il a maintenant acquis une solide expérience, et profondément attaché

à l'esprit voureyzien il se lance cette année en éducateur principal. Il sera accompagné de Yannick Blanc (06 46 41 74 65) dans cette tâche.

Ils ont tout deux le projet de créer une équipe solidaire, altruiste, concernée par la vie du club où les valeurs de l'amitié, du fair-play, et surtout du plaisir de jouer ensemble pour ga-

ner les matchs seront la priorité : en effet sans plaisir et sans résultat le football n'est pas grand-chose.

Nous espérons que vous viendrez nombreux pour encourager cette jeune équipe dans cette nouvelle aventure.

Les entraînements ont lieu le mercredi et le



Les vétérans

vendredi en soirée.

Les petits, des U6 aux U11, ont aussi recommencé à fouler le gazon sous la houlette de Noman Chaari (07 62 06 49 60) accompagné de Cédric Oddou, Mickaël Jaeck et sa fille, ainsi que Mathéo Giroud Garampon

Les vétérans enfin n'ont eux jamais arrêtés de tout l'été, même si parfois ils jouaient plus souvent à la pétanque qu'au football. A noter le 15 septembre, le challenge Christophe

Schweitzer, tournoi annuel vétérans en souvenir d'un des leur, ou les bénéfices sont versés à l'association Locomotiv, qui vient en aide aux familles d'enfants malade du cancer.

Ils auront une pensée émue, comme l'ensemble du conseil d'administration et de tous les licenciés pour leur président qui vient de perdre subitement son papa, nous adressons toutes nos condoléances à sa famille et nous les accompagnons dans leur peine.

Résultats du tournoi vétérans

Les Z'amis vainqueur 1/0 contre La Murette
11 équipes présentes
300€ remis à l'association LOCOMOTIV

Afin de parfaire l'encadrement, nous sommes toujours à la recherche de papas, ou mamans, désireux(es) de s'engager, pour tout ou partie de l'année en fonction de ses disponibilités auprès d'une équipe (dans toutes les catégories U6 à U19) pour accompagner, ou coacher, ou encore entraîner.

Si ce type d'aventure vous tente, ou que vous soyez intéressé, ou même simplement curieux, venez en parlez avec les responsables de catégorie il vous expliqueront simplement ce que vous pouvez faire pour le club afin que vos enfants s'épanouissent dans les meilleures conditions. Vous pouvez également prendre contact avec le président du Club : Emmanuel Nolin au 06 32 64 85 37.



Entraînement le mercredi pour l'ensemble de l'école de foot et le lundi en plus pour les U11

Le Comité Isère de la Cami Sport & Cancer, association à but non lucratif reconnue d'intérêt général, ouvre des séances de thérapie sportive sur Vourey à partir du mercredi 13 septembre 2017.

La mission de l'association est de promouvoir, développer et organiser la pratique de l'activité physique et sportive à destination des patients atteints d'un cancer pour améliorer leur qualité de vie. Les séances sont encadrées par des praticiens en thérapie sportive, professionnels de l'activité physique et de la santé, titulaires du diplôme universitaire Sport et Cancer.

Les programmes proposés s'organisent à partir d'une méthode : le Médiété®. Chaque séance décline des exercices et enchaînements structurés pour utiliser de façon spécifique les chaînes musculo-squelettiques, et répondre aux objectifs thérapeutiques. Les principes d'intensité, de durée, de fréquence et de sécurité organisent l'enseignement.

Des études ont montré qu'un accompagnement par un professionnel qui s'articule autour de la pratique régulière d'une ou plusieurs activités physiques complémentaires, à raison de trois séances par semaine pendant trois mois facilite l'observance des traitements, optimise l'amélioration des indicateurs (composition corporelle, capacités cardiorespiratoires et musculaires, équilibre et souplesse)

diminue les effets secondaires des traitements et permet aux personnes éloignées de l'activité physique de retrouver de l'autonomie dans une pratique pérenne.

Se réapproprier son corps pour avoir une meilleure image corporelle, rompre l'isolement et faciliter le lien social en s'inscrivant dans une dynamique de projet fait partie intégrante des ambitions poursuivies par l'association.

La séance de Vourey sera également ouverte sur prescription médicale, à toute personne non atteinte d'un cancer éloignée de la pratique de l'activité physique ou souhaitant être accompagnée de façon spécifique et personnalisée pour se remettre dans la dyna-

mique d'un corps en mouvement.

Le projet de l'association est possible grâce aux soutiens financiers de l'ARS Alpes Auvergne, la Ligue contre le Cancer, des sociétés : MDF Ravalement de façade, RAO Outillage, Zolpan Peinture, des dons individuels et aux contributions des adhérents. Espoir Isère contre le Cancer aide financièrement les personnes en difficulté.

Les cours se déroulent sur le territoire Isérois (Bourgoin-Jallieu, Grenoble, La Mure, La Tronche, Vourey, Voiron).

Contact : cami.38@sportetcancer.com

Secrétariat : 07 69 03 34 34

Site : <http://www.sportetcancer.com> Comité Isère



Le concassage à Vourey n'aura pas lieu

L'Association Citoyenne Bien Vivre à Vourey a été créée pour s'opposer à l'installation de l'activité de concassage de l'entreprise CARE TP. Elle est constituée de bénévoles soucieux de conserver une qualité de vie pour tous les habitants de Vourey. Nous sommes toujours restés en contact et en bons termes avec l'équipe municipale dans un souci de préserver une bonne compréhension de notre action.

Nous avons mis en place une pétition "Non au concassage à Vourey" dont nous remercions les nombreux signataires.

Des bénévoles nous ont épaulés dans nos actions, pour les photos et vidéos, pour la création du site web.

Pour assurer la défense de nos intérêts, nous avons demandé l'aide d'un avocat spécialisé dans les affaires d'Urbanisme : Maître GALLIARD.

Le 20 juillet 2017, Mme le Maire a refusé le permis de construire à l'entreprise CARE TP qui dispose d'un droit de recours jusqu'au 20 septembre inclus.

Pour nous soutenir, vous pouvez adhérer à l'ACBVV ou faire un don.

Envoyer votre courrier à l'adresse postale du siège : ACSVV, 502, route des Pierres Blanches – 38210 Vourey MERCI aux donateurs et adhérents pour leur apport financier.

Vous pouvez consulter notre récent site internet : bienvivrevourey.info



Calendrier des manifestations (octobre 2017 à février 2018)

Octobre	Samedi 14	Assemblée générale (salle de l'Olon)	Jardin naturel astuces et conseils
		Boum Halloween (espace Jean-Roybon)	APEV
	Dimanche 22	Matinée boudin (salle du conseil)	La Boule de Vourey
		Lutte contre le cancer vente de brioches (espace Jean-Roybon)	CCAS
	Lun. 23 au vend. 27	Stage de tennis (espace Jean-Roybon)	Tennis Groupe
Vendredi 27	Lecture projection (salle du conseil)	Mairie	
Novembre	Jeudi 9	Don du sang (espace Jean-Roybon)	Ri d'Olon
	Ven. 10, sam. 11, dim 12	Salon des antiquaires (espace Jean-Roybon)	Amicale des sapeurs pompiers
	Samedi 18	Atelier JNAC (protection de la terre au jardin) (salle de l'Olon)	Jardin naturel astuces et conseils
		Petites matinées (maison des Associations)	Mairie et Catherine Blanc
		Soirée dansante (espace Jean-Roybon)	Vourey Sportss Football
	Dimanche 19	Dégustation beaujolais/saumon (espace Jean-Roybon)	Tennis Groupe & Nature Evasion
	Samedi 25	Concours de belote (espace Jean-Roybon)	Club Retraite heureuse
Dim. 26	Vide dressing (espace Jean-Roybon)	Miss Pintades	
Décembre	Vendredi 1	Repas choucroute (espace Jean-Roybon)	Club Retraite heureuse
	Dimanche 3	Dégustation d'huîtres (espace Jean-Roybon)	Tennis Groupe
		Distribution calendriers (espace Jean-Roybon)	Vourey Sports Football
	Samedi 9	Distribution des colis aux aînés	Mairie et CCAS
	Dimanche 10	Matinée découverte Ju Jutsu (espace Jean-Roybon)	Ju Jutsu Défense
	Vendredi 15	Bûche du club Retraite heureuse (espace Jean-Roybon)	Club retraite heureuse
		Spectacle de Noël (espace Jean-Roybon)	APEV
	Samedi 16	Atelier JNAC (art floral) (salle de l'Olon)	Jardin naturel astuces et conseils
Dimanche 17	Dégustation d'huîtres (espace Jean-Roybon)	Tennis Groupe	
Janvier	Vendredi 5	Vœux du maire (espace Jean-Roybon)	Mairie
		Galette des Rois (FLPA)	Club retraite heureuse
	Samedi 6	Tournoi galette interne féminines (espace Jean-Roybon)	Vourey Sports Football
		Atelier JNAC (économie de l'eau au jardin) (salle de l'Olon)	Jardin naturel astuces et conseils
	Samedi 13	Tournoi galette interne seniors (espace Jean-Roybon)	Vourey Sports Football
	Samedi 20	Sainte Barbe (espace Jean-Roybon)	Amicale des sapeurs-pompiers
		Tournoi galette interne (espace Jean-Roybon)	Vourey Sports Football
	Samedi 27	Goûter des anciens (salle des Familles)	CCAS
Dim. 28	Bourse puériculture (espace Jean-Roybon)	Tennis Groupe	
Février	Samedi 3	Concours de belote (espace Jean-Roybon)	Club retraite heureuse
	Dimanche 4	Matinée boudin à la chaudière et fricassée (espace Jean-Roybon)	Vourey Sports Football
	Vendredi 9	Assemblée générale (FLPA)	Club retraite heureuse
	Samedi 24	Assemblée générale (salle de l'Olon)	Nature Evasion

Connaissez-vous la chapelle Notre-Dame-de-la-Salette ?

Un peu d'histoire...

Les Compagnons de Volvredo racontent sur leur page internet (<http://vourey.pagesperso-orange.fr/net/new/chapelle.htm>) l'origine de cette chapelle :

«*Tout débuta par une guerre, celle de 1870. Comme bon nombre de jeunes de l'époque, deux frères d'une famille nommée Treillard partirent un jour pour ce conflit. Des horreurs, ils en croisèrent... Des hommes, des amis parfois, ils en virent périr... Alors ils firent un vœu ! Si tous deux revenaient intacts de cette guerre, ils feraient ériger une chapelle, sur un terrain boisé juste au-dessus de leur ferme...*»

La guerre s'acheva et les deux frères revinrent au village... vivants et sans oublier leur vœu !

Ainsi, ils offrirent leur terrain à la commune et l'ensemble des habitants firent un don pour aider à la construction de cette petite chapelle. Elle fut érigée sous le vocable de «Notre-Dame-de-la-Salette» et vitrail ainsi que statues vinrent compléter l'édifice.

Elle eut ses heures de gloire. Ainsi messes, communions et processions s'y pratiquèrent jusqu'en 1951. Et puis... le temps, malheureusement, ainsi que les hommes oublièrent la petite chapelle !

Les réparations de l'été 2017

Mais la chapelle faisait l'objet d'infiltrations d'eau. Pour la préserver, des travaux avaient été prévus au budget communal et ont été réalisés durant l'été. Des sociétés locales ont notamment repris la toiture, et posé un drain d'assainissement tout autour de l'ogive extérieure du chœur.

La chapelle avant les travaux

La restauration par les Compagnons de Volvredo

Première opération : rassembler tout ce qui pouvait être rassemblé (statues, autel, chemin de croix, divers objets de culte...) et les restaurer. Cette restauration demanda de longs mois de travail. Les statues furent nettoyées et repeintes. L'autel en grande partie détruit fut entièrement reconstruit en se basant sur des photos anciennes. Le chemin de croix fut lui aussi restauré...

Seconde opération : refermer la chapelle afin d'éviter de nouvelles dégradations. La serrure fut ainsi refaite ainsi qu'une partie de l'encadrement et, comble du luxe, un ami chaudronnier conçut une clé digne de l'époque. En ce qui concerne l'intérieur de l'édifice, fort heureusement, le don d'un particulier, datant de quelques années, avait permis de refaire la toiture, protégeant ainsi le bâtiment. Un bon décapage des murs et quelques couches de peinture, redonnèrent fière allure à la chapelle.

Troisième opération : une chapelle sans cloche n'étant pas tout à fait une chapelle, nos Compagnons firent appel à un ami charpentier du village qui gracieusement, remit en fonction la cloche.

Merci à Maxime et Laurent Hardy pour les photos extérieures de la chapelle, dont celle de la page de couverture.



Mais où se niche-t-elle ?

Ce petit édifice religieux est niché au creux d'un bois surplombant le quartier de Sanissard. La chapelle est accessible par la montée du Pas de l'Ane, depuis Sanissard, ou par le chemin du Coteau via la route du Moulin (accès mieux dégagé). Une boucle est tout à fait possible. L'accès intérieur de la chapelle demeure cependant fermé depuis des dégradations.